



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 20 mars 2025

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	8
Pouvoirs	1

Date de convocation : 07 mars 2025

Le vingt mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Éric DEBEFFE ; Monique GAULTIER ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Françoise WEINEL ; Loïc GUILLOT ; Dominique MANCEAU ; Laurent MALEVAL.

Absents excusés : Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs : Florence DEBRUYNE Pouvoir à Monique GAULTIER.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250320_D0009

Objet : Demande de subvention programme LEADER 2023-2027 pour le projet
« Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif »

Madame le Maire rappelle que certains projets communaux et intercommunaux peuvent bénéficier de soutien de l'Europe via le programme LEADER 2023-2027

Le Comité de Programmation du GAL LEADER Pays Vallée du Loir a analysé le projet de réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif et lui a attribué une note globale de 20/20. En conséquence, le projet a été sélectionné pour déposer une demande d'aide LEADER, couvrant jusqu'à 100 % du montant réglementaire sollicité. Pour finaliser cette demande il convient de délibérer afin de valider la demande d'aide LEADER.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Marché de travaux	563 291.78€	DSIL	142 000 €
		aide régionale aux projets réhabilitation énergétique des logements locatifs communaux et ou intercommunaux	169 959 €
		Département	10 000€
		FEADER - LEADER	50 000 €
		Autofinancement	191 332.78 €
TOTAL	563 291.78 €	TOTAL	563 291.78 €

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou autres subventions ne seraient pas attribuée en totalité, la commune de Flée augmenterait sa part d'autofinancement

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De valider la demande d'aide LEADER et son plan de financement
- D'autoriser le Maire à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 50 000 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
--------	---	------------	---	------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **21/03/2025**

Publication par voie électronique le **21/03/2025**

Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU